

Pôle Evénementiel Direction des Régies et Animations Commerciales – Port Fluvial

AVIS DE PUBLICITE – APPEL A CANDIDATURES VENTES AMBULANTES 2023

Objet:

Le présent avis a pour objet de définir les modalités d'occupation des sites lors des différentes manifestations ayant lieu sur la Ville de Narbonne pour la vente ambulante de ballons gonflés à l'hélium, de jouets lumineux, de stands de barbe à papa, confiserie et / ou pop-corn.

Contexte:

Pour animer sa ville, la Commune de Narbonne organise diverses manifestations sur le domaine public. Afin d'apporter du dynamisme et de l'attractivité, elle autorise la vente ambulante pour les manifestations suivantes :

Carnaval :19 février 2023 Centre-Ville

Fête de la musique : 21 juin 2023 Centre-Ville

- Braderie Estivale: 3 août 2023 Centre-Ville

- Barques en Scène : du 24 au 26 août 2023 Cours république et Cours Mirabeau

Cadre Juridique:

L'article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des personnes publiques impose pour toute exploitation économique du domaine public, une « procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester ».

L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par un arrêté municipal délivré à titre personnel.

Description de l'emplacement :

La Ville se réserve le droit de limiter le nombre de stand en fonction de l'ampleur de la manifestation.

L'exploitant devra s'acquitter d'une redevance fixée par délibération du Conseil Municipal en date du 24 mars 2016.

Cette redevance devra être réglée au régisseur des droits de place. À défaut, l'autorisation d'occuper le domaine public communal sera caduque.

L'autorisation délivrée ne pourra être ni transmise ni cédée et deviendra caduque si une autre activité y était exercée.

L'autorisation est accordée à titre précaire et révocable.

Aucun branchement électrique ne sera fourni.

Dossier de candidature :

Merci de télécharger le dossier ci-joint, le compléter et le retourner à l'adresse indiquée ci-dessous.

Dépôt de la candidature :

Les dossiers de candidature doivent être déposés <u>2 mois avant le début de la manifestation</u>. La candidature est à déposer auprès du service :

Mairie de Narbonne / Direction des Régies et Animations Commerciales Place de l'Hôtel de Ville CS 80823 11785 NARBONNE CEDEX

L'attention des candidats est attirée sur la nécessité de remplir dûment, et de façon la plus exhaustive qui soit les dossiers de candidature. Le dossier peut être complété par toute pièce pouvant étayer la candidature. Tout dossier non complet sera rejeté.

Dépôt de la candidature :

Les dossiers de candidature seront examinés en tenant compte des critères suivants :

- la qualité, l'originalité et l'aspect ludique des produits
- l'intérêt esthétique
- l'expérience et les références du candidat